

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 20 décembre 2012

Le principal sujet à l'ordre du jour était la fusion entre la commune de Fontenoy-le-Château et celle de Le Magny.

Fusion de la commune de Fontenoy-le-Château avec celle de Le Magny :

Suite à la sollicitation du maire de Le Magny approuvée par le conseil municipal de cette commune, le 24 novembre 2012 et après entretien avec le secrétaire général de la Préfecture, le maire a demandé de délibérer sur la fusion des communes de Fontenoy-le-Château et de Le Magny.

Il a rappelé qu'une réunion de travail du conseil municipal de Fontenoy le Château s'était déroulée le 11 décembre en présence du comptable du trésor de Bains-les-Bains, du chef d'unité territoriale ONF de Darney et de l'agent patrimonial ONF de Fontenoy le Château – Le Magny et qu'au cours de cette réunion avaient été examinés les domaines propres aux responsables présents.

Il a ensuite listé les travaux à entreprendre à court terme sur le réseau routier voire sur le réseau d'eau de Le Magny.

Dans ce domaine, il a fait part du soutien financier de Monsieur Christian PONCELET, Sénateur des Vosges et Président du Conseil Général, de celui de Monsieur Christian FRANQUEVILLE, député de la 4^{ème} circonscription des Vosges ainsi que du Conseil Général suite à l'appui influent de Frédéric DREVET, Conseiller Général du canton de Bains-les-Bains.

Pour terminer, il a précisé que la fusion de Fontenoy le Château avec Le Magny était une ouverture vers l'avenir voire un exemple. La création d'une seule et même commune, plus forte, en lieu et place des deux historiquement attachées, qui connaissent une chute non négligeable de leur population, devenait incontournable.

Suite à ces présentations, et après des échanges d'idées, le Conseil Municipal a délibéré favorablement et à l'unanimité, pour que la fusion des communes de Fontenoy-le-Château de Le Magny se réalise.

La nouvelle commune ainsi créée s'appellera FONTENOY-LE-CHATEAU et aura son siège à FONTENOY-LE-CHATEAU.

Compte tenu des délibérations favorables des deux conseils municipaux, Madame la Préfète devrait prendre prochainement l'arrêté de fusion.

Après cet arrêté, le Conseil Municipal de la nouvelle commune de Fontenoy-le-Château composé des 15 membres de l'ancien Conseil Municipal de Fontenoy le Château et de 4 membres de l'ancien Conseil Municipal de Le Magny, se réunira début janvier pour élire le maire, les adjoints et les représentants aux divers syndicats et commissions de la nouvelle commune

Tarif d'exploitation des coupes affouagères :

En confirmation de contacts pris en amont et évoqués lors du conseil municipal du 18 octobre 2012, le conseil municipal a autorisé le maire à adjuger l'exploitation de la parcelle 62 à l'entreprise Pharisien Jean-Paul en vue des affouages 2013.

En outre, le maire a été chargé de fixer la date de la vente suivant les conditions du cahier des clauses générales applicables aux ventes de bois façonnés de l'ONF ainsi qu'aux clauses particulières du Centre d'Epinal Sud.

Destination des coupes de bois année 2013 :

Suite à la réunion de travail de la commission agriculture et forêt et de la visite en forêt de cette commission avec l'agent patrimonial, le Conseil Municipal a fixé la destination des coupes pour l'année 2013. Il convient de noter que les grumes de 3 parcelles seront façonnées en régie dont une avec contrat d'approvisionnement pour octobre 2013.

Pérennisation de l'école de Fontenoy-le-Château

Le Conseil Municipal a chargé le maire de solliciter le maire et le Conseil Municipal de Trémonzey en vue de scolariser les enfants de Trémonzey à Fontenoy le Château, permettant ainsi que les 3 classes actuelles soient maintenues et que soit pérennisée l'école à Fontenoy le Château.